



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SOMME

Préfecture de la Somme

Direction des Affaires Juridiques
et de l'Administration Locale

Bureau de l'Administration
Générale et de l'Utilité Publique



Amiens, le 7 février 2017

**INSTALLATIONS CLASSÉES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Le préfet du département de la Somme donne acte à la S.C.A. CAP SEINE, de sa déclaration du 9 février 2014 concernant la reprise de l'exploitation d'installations de stockage de céréales sises sur le territoire de la commune de MARCELCAVE, 1 route d'Harbonnières, parcelles cadastrées section Z n° 147, 158, 171 à 173, 200 et 235, précédemment exploitées sous la raison sociale S.C.A. CAPSOM.

Pour le Préfet et par délégation,
L'attachée, cheffe de bureau,

Brigitte LEGRAND

Copie adressée à :

Monsieur le maire de MARCELCAVE
Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement
Inspecteur des installations classées
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme
Direction Générale de l'Agence Régionale de Santé
Direction Régionale des Entreprises, de la concurrence, de la consommation, du Travail et de l'emploi
Direction Régionale des Affaires Culturelles
Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours de la Somme
Service Interministériel de Défense et de Protection Civile
Agence de l'eau Artois Picardie